



APPEL D'OFFRES
DÉNEIGEMENT DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE
HIVER 2022-2023

La Municipalité de Longue-Rive demande des soumissions par invitation pour le déneigement de la patinoire extérieure et du stationnement du parc récréatif.

LOCALISATION

La patinoire ainsi que le stationnement se situe au 55 rue Côté à Longue-Rive.

DURÉE DU CONTRAT

La durée du contrat sera du 19 décembre 2022 au 12 mars 2023.

HORAIRE DE TRAVAIL

L'entrepreneur devra voir à ce que la glace et le stationnement soient toujours déneigés pour les heures d'ouverture.

Heures d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 18h00 à 21h00

Vendredi de 18h00 à 22h00

Samedi de 13h00 à 16h00 et de 17h30 à 22h00

Dimanche de 13h00 à 16h00 et de 17h30 à 21h00

Ouvert pendant les journées pédagogiques, le temps des fêtes et la semaine de relâche.

ÉQUIPEMENT DEMANDÉ

L'équipement demandé afin d'effectuer le travail est un tracteur et un souffleur d'une grosseur appropriée.

DÉNEIGEMENT

La Municipalité tient à ce que l'entrepreneur procède avec diligence. À cet effet, l'entrepreneur verra à affecter le personnel nécessaire à la bonne exécution des travaux durant toute la durée du contrat.

Le stationnement du parc récréatif doit être maintenu dégagé en tout temps.

La neige au pourtour de la patinoire ne doit en aucun cas atteindre un niveau plus élevé que les bandes de la patinoire pour la sécurité des usagers. Il est donc interdit de souffler la neige à proximité des bandes de la patinoire.

ACCEPTATION DES TRAVAUX

L'entrepreneur a la responsabilité de l'exécution des travaux à la satisfaction de la Municipalité.

Le travail du soumissionnaire retenu sera jugé par le coordonnateur Monsieur Yves Lizotte ou la directrice générale. S'il y a plainte, elles lui seront communiquées immédiatement afin qu'il apporte des correctifs dans les plus brefs délais.

RÉSILIATION DE CONTRAT

S'il y a des retards répétés dans l'exécution des travaux, de la négligence, des plaintes répétées, de l'impolitesse, de la grossièreté envers les citoyens et le personnel, la Municipalité pourra résilier le contrat comme suit :

1. Un premier avertissement verbal
2. Au deuxième avertissement, un avis écrit sera transmis
3. Au troisième avertissement, résiliation immédiate du contrat.

En cas de résiliation du contrat, les travaux déjà exécutés de façon satisfaisante seront payés au prorata de la durée du contrat.

PAIEMENT

Le paiement du contrat se fera en deux versements égaux de 50%, le 16 janvier 2023 et le 13 mars 2023.

ASSURANCE

Le contracteur doit fournir un certificat d'assurance responsabilité de 1 000 000.00\$ valide pour l'exécution des travaux.

RÉFÉRENCE

Le soumissionnaire retenu se réfère au coordonnateur Monsieur Yves Lizotte 418-231-2344 poste 224.

DÉPÔT DE LA SOUMISSION

Par courriel : directiongeneral@longuerive.ca

Par la poste : 3, rue de l'Église Longue-Rive (Québec) G0T 1Z0

La Municipalité de Longue-Rive ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucun frais, ni aucune obligation envers le soumissionnaire.



BORDEREAU DE SOUMISSION

**MONTANT FORFAITAIRE POUR EFFECTUER LE DÉNEIGEMENT
DE LA PATINOIRE EXTÉRIEUR ET DU STATIONNEMENT AU 55
RUE CÔTÉ À LONGUE-RIVE DURANT L'HIVER 2022-2023.**

Montant forfaitaire : _____
Plus TPS (si applicable) _____
Plus TVQ (si applicable) _____
Montant total : _____

Nom du soumissionnaire : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Signature du soumissionnaire

Date